



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

MISE AU POINT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CERN SUR LES NÉGOCIATIONS SALARIALES

Lors de leurs réunions des 3 et 4 octobre 1990, les Comités des Finances et du Conseil du CERN ont examiné le résultat des négociations salariales menées au cours de l'été entre l'Association du Personnel et la Direction du CERN sous les auspices du Président du Conseil.

Cet examen permet d'espérer que le Conseil du CERN entérinera lors de sa session de décembre prochain le paquet de mesures suivant :

- 2% d'augmentation de salaire en 1991, s'ajoutant à 1% octroyé dès le 1er juillet 1990,
- compensation intégrale en 1991 du renchérissement du coût de la vie pour l'année écoulée;

Les deux mesures ci-dessus reviennent à accorder au personnel, dans la période 1990-1991, une augmentation totale de 3% au-dessus de l'inflation, à comparer aux 3,4% résultant des propositions formulées à l'adresse du Conseil, d'un commun accord entre la Direction et l'Association du Personnel, au cours de l'été. Il s'agit ici de la première augmentation réelle de salaire accordée au personnel du CERN depuis plus de dix ans.

Les autres revendications du personnel ont été dans une large mesure reconnues au cours de ces délibérations. A savoir :

- octroi de 5 jours de congé supplémentaires pendant les fêtes de fin d'année,
- augmentation (de 24 à 30%) de la contribution au Fonds de Pension du personnel du CERN au cours des 8 ans à venir. La clé de répartition des contributions (10% pour le personnel et 20% pour l'Organisation, - ou 9 et 21% respectivement) reste à discuter.

STATEMENT BY THE CERN MANAGEMENT REGARDING THE SALARY NEGOTIATIONS

At their meetings of 3 and 4 October 1990, the CERN Finance Committee and Committee of Council examined the results of the salary negotiations during the summer between the Staff Association and the CERN Management under the auspices of the President of Council.

The examination gave grounds for hoping that the CERN Council will approve the following package of measures at its next Session in December:

- a 2% salary increase in 1991 in addition to the 1% granted as from 1 July 1990,
- full compensation in 1991 for the cost-of-living increase over the past year.

These two measures will give the staff an overall salary increase of 3% above inflation for the period 1990-1991, as against the 3.4% in the proposals to Council agreed by the Management and the Staff Association over the summer. This is the first real salary increase granted to the CERN staff for over ten years.

The staff's other demands were largely recognized during the deliberations, i.e. :

- 5 additional days of leave at the end of the year;
- the increase (from 24% to 30%) in the contribution to the CERN staff Pension Fund over the coming eight years. The split in contributions (10% for the personnel and 20% for the Organization or 9% and 21% respectively) has still to be discussed.

On the other hand, a decision on the proposed 1.5% salary increases for 1992 and 1993 has been deferred to a second phase.

Par contre aucune décision n'a été prise concernant les propositions d'augmentation des salaires de 1,5% en 1992 et en 1993, qui restent à définir dans une seconde étape.

Le Directeur général du CERN, Carlo Rubbia, a présenté les informations ci-dessus au personnel du Laboratoire, lors de la Réunion d'Information convoquée le 5 octobre par l'Association du Personnel du CERN.

Texte communiqué à la presse le 5 octobre 1990

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

A la réunion du Comité de concertation permanent le 24 septembre 1990, les sujets suivants ont été discutés et les recommandations suivantes ont été formulées :

Prévention de l'alcoolisme

Il a été rapporté que le groupe de travail sur la prévention de l'alcoolisme n'avait pu arriver à un accord total sur le projet de brochure pour les superviseurs. Les points de désaccord seront présentés à la prochaine réunion du comité pour discussion et recommandations finales au Directeur général.

Révision de la circulaire administrative No 18

L'Association du personnel a proposé plusieurs modifications du projet de texte concernant la procédure de recours en matière de non-promotion. La Direction établira une version modifiée pour une future réunion du CCP.

Détachements et mises à disposition

J.-M. Dufour, chef du service juridique du CERN, a donné un avis sur la question de savoir s'il est possible pour des personnes venant au CERN à l'un ou l'autre de ces titres de se voir confier des responsabilités de superviseur dans la hiérarchie de l'Organisation. Cela paraît possible pour les personnes en détachement, toutefois des éclaircissements devront encore être apportées pour celles mises à disposition. L'Association du personnel a déclaré à nouveau que, pour elle, des personnes non membres du personnel ne peuvent pas être des superviseurs de membres du personnel, tandis que la Direction s'en tient à sa position qu'elle considère comme plus près de la réalité.

Cours de langues

Le rapport annuel du Comité consultatif a été accepté et le CCP a approuvé la recommandation de ce dernier selon laquelle ses travaux pouvaient être considérés comme ayant été menés à bien et que par conséquent le Comité devrait être dissous. Il a été convenu que ses fonctions seraient transférées aux Services éducatifs, à la Division du Personnel.

The CERN Director-General, Carlo Rubbia, presented the above information to the Laboratory's staff at the Information Meeting convened by the CERN Staff Association on 5 October.

Text released to the Press, 5 October 1990

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

At the meeting of the Standing Concertation Committee on 24 September 1990, the following topics were discussed and recommendations made :

Prevention of alcoholism

It was reported that the working group on prevention of alcoholism had been unable to reach complete agreement on the draft supervisors' handbook. The points of disagreement will be presented to the next meeting of the Committee for discussion and final recommendations to the Director-General.

Revision of Administrative Circular 18

The Staff Association proposed several modifications of the draft text concerning the appeals procedure against non-promotion. The Management will produce a modified version for a future meeting of the SCC.

Detachments and secondments

J.-M. Dufour, head of CERN legal services, gave advice concerning whether it was possible for people at CERN under these arrangements to be given assignments in the CERN hierarchy in a supervisory capacity. This appeared to be the case for persons on detachment, but the matter required some clarification for those on secondment. The Staff Association reiterated its position that non-staff members could not be supervisors of staff members whereas the Management stood by its position which it considered closer to reality.

Language training

The annual report of the Advisory Committee was accepted and the SCC endorsed its recommendation that its work could be considered successfully terminated and that it should therefore be disbanded. It was agreed that its functions would be transferred within the framework of the Education Services in Personnel Division.

Award of additional Periods of Membership in the Pension Fund to shift workers

The conditions to be applied to shift workers

Octroi aux travailleurs postés de périodes supplémentaires d'affiliation à la Caisse de pensions

Les conditions à appliquer aux travailleurs postés recrutés après juillet 1983 n'ont pas trouvé de consensus au sein du groupe de travail chargé d'examiner cette question. Un rapport de situation sur les problèmes rencontrés sera présenté à la prochaine réunion du Comité.

Appréciation des performances

Un rapport est en cours de préparation pour la Direction sur le fonctionnement de ce système en 1989/90. Des décisions sur de futurs liens avec les filières de carrière seront prises à la lumière de la réaction au rapport et des progrès réalisés dans l'établissement d'un système de filières de carrière.

Examen annuel des promotions pour 1990

Le Comité a pris note du fait que les nombres de promotions accordées sont semblables à ceux des années précédentes et que la pratique à suivre dans l'avenir sera exposée dans des directives à présenter dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération et d'avancement. Il y a eu un débat sur la politique concernant l'octroi d'une promotion à partir du grade d'entrée, les promotions hors carrière et la situation du STAC. La Direction fera prochainement des propositions sur les critères concernant les grades d'entrée et l'octroi de deux échelons.

Calcul de l'adaptation annuelle des traitements pour 1991

Le Comité a pris note du document du Comité des Finances contenant cette information. L'augmentation du coût de la vie à Genève entre août 1989 et août 1990, qui est la période de référence, a été de 5,1%, ce qui donne une adaptation moyenne pondérée des traitements nets de 4,59%.

Contrats de durée indéterminée

Un rapport a été présenté sur l'état d'avancement des travaux récents de la commission présidée par E. Picasso. Il a été indiqué que la procédure serait terminée pour le 1er octobre, comme prévu, et que chaque candidat dont le dossier a été examiné cette année recevrait une lettre concernant son cas.

Indexation de certains éléments de l'allocation pour frais d'études

Le Comité a approuvé des ajustements proposés aux montants prévus pour les repas et le logement dans la Circulaire administrative No 12 pour l'année scolaire 1990/1991.

La prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 1990.

recrutés après juillet 1983 n'ont pas trouvé de consensus au sein du groupe de travail chargé d'examiner cette question. Un rapport de situation sur les problèmes rencontrés sera présenté à la prochaine réunion du Comité.

Performance Appraisal

A report is being prepared for Management on the operation of the scheme in 1989/90. Decisions on future links with career paths will be taken in the light of the reaction to the report and progress in setting up a system of career paths.

Annual survey of promotions for 1990

The Committee noted that the numbers of promotions granted were similar to those of previous years, and that future practice would be given in guidelines to be presented in the framework of the new policy on remuneration and advancement. There was discussion on the policy related to award of promotion from entry grade, for out-of-career promotions and on the position of STAC. The Management will make propositions on criteria on entry grades and awards of double steps in the near future.

Calculation of the annual salary adjustment for 1991

The Committee took note of the Finance Committee document containing this information. The cost-of-living increase in Geneva between August 1989 and August 1990, the period of reference, had been 5.1 %, leading to a weighted average net salary adjustment of 4.59 %.

Indefinite appointments

A progress report was made on the recent work of the Group chaired by E. Picasso. It was stated that the procedure would be completed by 1st October as foreseen and that every candidate reviewed this year would receive a letter concerning his/her case.

Indexation of some elements of the Education Grant

The Committee approved proposed adjustments to the amounts allowed for meals and accommodation in Administrative Circular No. 12 for academic year 1990/1991.

The next meeting will take place on 9 October 1990.